Contribution à l’enquête publique du ScoT-AEC de GMVA

L'agglomération GMVA souhaite engager les transitions du territoire pour 2050. On peut saluer l'intention, même s'il n'est plus temps de les engager, mais de les réaliser.

Le problème majeur survient quand on lit les grandes lignes de ce projet de SCoT-AEC. Les décideurs politiques, et sans doute économiques, souhaitent rendre ce territoire encore plus "attractif", en le "développant", c'est-à-dire en accueillant toujours plus de population, en construisant toujours plus de logements et en essayant de créer plus d'emplois. Cette "croissance raisonnée" viserait une stabilisation progressive vers la décennie 2040-2050 (sans garantie), afin de ne pas dépasser la capacité d'accueil de GMVA. Les concepteurs et promoteurs de ce document stratégique engagent l'orientation du territoire pour les prochaines décennies. Certains ne seront plus en vie, et certainement plus en position de décideurs à cet horizon. Ils souhaitent continuer à délivrer des permis de construire et à artificialiser le territoire, mais sans prendre la peine, au préalable, de **définir précisément, de manière chiffrée, cette fameuse capacité d'accueil**. Ils ne semblent pas chercher à l'évaluer véritablement et à **vérifier qu'elle n'est pas déjà dépassée**.

Or, de n**ombreux indicateurs, produits par des scientifiques de niveaux régionaux, nationaux et internationaux, démontrent que la capacité de charge de l'écosystème et la capacité d'accueil du territoire sont déjà très largement dépassées**. Citons pour commencer les **7 sur 9 limites planétaires dépassées**, d'ailleurs évoquées dans le SCoT-AEC !

Expliquée simplement, la capacité d'accueil est déterminée par deux facteurs : le nombre d'habitant·e·s et leur mode de vie moyen. Le mode de vie moyen se mesure par de nombreux indicateurs cruciaux (très facilement consultables) : **l'empreinte carbone, l'empreinte eau, la consommation d'eau locale, le taux d'autonomie alimentaire, l'impact sur la biodiversité, le taux de consommation des forêts et d'exploitation des océans, le besoin de terres arables pour nourrir chaque habitant, le besoin de matériaux pour les infrastructures**... Tous ces indicateurs sont à étudier et à prendre en compte en détail. Par exemple, l'empreinte carbone moyenne d'un habitant du territoire est proche de 8,3 tonnes équivalent carbone par an, alors que pour atteindre la neutralité, il faudrait qu'il soit seulement à environ 2 tonnes !

Pour approcher de manière synthétique ce problème majeur de dépassement des limites du territoire, de manière sérieuse et chiffrée, on peut **s'intéresser à l'empreinte écologique**, qui tente d'intégrer les nombreux autres indicateurs cités plus haut (carbone, eau, forêt, biodiversité, terres arables, océans, matériaux de construction...). Cet indicateur, certainement perfectible, comme tout indicateur, est très bien expliqué sur les sites Internet des organisations internationales qui le développent. Quelques simples recherches permettent de le comprendre aisément. Sans pouvoir le développer ici de manière détaillée, cet indicateur nous **démontre que si la population mondiale avait le mode de vie moyen des français, il faudrait environ 2 planètes Terre pour subvenir à ses besoins !** Rapporté à chaque individu français, l'empreinte écologique moyenne s'élève à environ **4,4 à 4,8 hectares globaux (hag) par habitant**. Il s'agit d'un très lourd **déficit écologique**, puisque la **biocapacité de la France (la surface naturelle bioproductive disponible sur le territoire national) est estimée à environ 2,5 à 2,6 hag par habitant.** L'empreinte d'un Français est donc environ deux fois supérieure à ce que son propre pays peut régénérer. Ceci vaut naturellement pour la Bretagne et GMVA en particulier.

En effet, si vous considérez la surface de **GMVA**, ses habitants ne disposent que de **0,45 ha par habitant** ! On est très loin des 4,5 ha nécessaires pour chaque individu ! Pour **Questembert Communauté**, la situation est déjà meilleure, avec **1,32 ha / hab**, mais reste en dessous de la moyenne française. Si on considère **Arc Sud Bretagne**, l'autre EPCI du Pays de Vannes, on obtient **1,2 ha / hab**. On en conclut aisément, grâce à l'empreinte écologique, que le territoire est déjà surpeuplé, ainsi que toute la région, tant que tous les indicateurs cités plus haut dépassent les seuils. Donc s'il faut "développer" certains territoires de Bretagne, ce sont les moins densément peuplés ! Il faudrait donc travailler à un **"transfert d'attractivité" des territoires les plus "demandés" vers les territoires manquant d'infrastructures attractives.**

Mais ne perdons pas de vue le problème principal : les **habitants** de Bretagne, et particulièrement de GMVA **dépendent très largement de l'extérieur du territoire et même de France pour assurer leurs besoins vitaux**. Dans un contexte de croissance démographique mondiale, d'augmentation légitime des modes de vie moyens dans les pays les plus défavorisés, de raréfaction des ressources naturelles et de compétition mondialisée pour en disposer, on comprend bien que cette dépendance nous conduit vers **une impasse, laissée à la jeune génération et aux générations futures.** La priorité devrait donc être de réduire notre empreinte écologique et d'augmenter drastiquement notre autonomie. Ceci passe donc par une action systémique sur nos modes de vie qu'il faut rendre plus sobres, avant d'envisager d'accueillir d'autres habitants et touristes.

Les décideurs politiques et économiques de GMVA qui souhaiteraient contester la justesse de tous ces indicateurs, sont invités à en faire la démonstration scientifique, publiquement, et à la diffuser très largement vers tous les habitants pour ouvrir le débat avec les experts qui les produisent et les diffusent.

L'absence de cette démonstration peut laisser penser qu'il y a un souhait de dissimuler ces informations aux habitants présents et à venir. On note d'ailleurs que cette enquête publique fait l'objet d'une publicité tout à fait minimale, qui explique qu'il n'y a, à cette heure, que 146 contributions sur le registre dématérialisé depuis le 19/10/2026, à seulement 5 jours de l'échéance. Or le territoire compte plus de 180 000 habitants ! Si l'information était largement diffusée, de nombreux candidats à l'installation sur le territoire réfléchiraient sans doute à la pertinence de leur emménagement.

Car qu'est-ce qui est en jeu avec le respect de la capacité d'accueil du territoire ? c'est tout simplement le bien-être des habitants humains et non humains, mais plus encore la possibilité d'y vivre, voire d'y survivre, dans les décennies à venir. **Le dépassement de cette capacité d'accueil et de la capacité de charge de l'écosystème détruit progressivement sa capacité de résilience et d'autonomie.** D'autant plus que **le territoire manque des ressources aujourd'hui vitales pour ces habitants, à commencer par les énergies fossiles dont il a encore massivement besoin quotidiennement, mais aussi de matériaux stratégiques dont il ne dispose pas.**

Le SCoT-AEC met donc la charrue avant les bœufs : Il faut d'abord travailler sérieusement sur l'empreinte écologique des habitants et du territoire dans son ensemble, avant de travailler sur l'augmentation de la démographie et des infrastructures. **Il faut même conditionner toute augmentation démographique et immobilière à la réduction drastique de cette empreinte écologique, et ce dans un esprit d'équité et de justice sociale**, car il y a une grande disparité entre

les empreintes écologiques des habitants. De manière schématique et scientifiquement observé, l'empreinte écologique est globalement corrélée à l'aisance financière des individus.

Or, la réduction de cette empreinte écologique ne peut reposer uniquement sur des efforts individuels. Bien au contraire, **la sobriété, telle que définie par des expert·e·s du GIEC, est une politique collective et systémique**. Elle devrait donc être un axe majeur et prioritaire du SCoT-AEC. Elle y est évoquée mais de manière beaucoup trop faible, qualitativement et quantitativement, et ne conditionne pas l'émission de permis de construire.

Quand les nouveaux logements seront construits et le territoire encore plus artificialisé, il sera trop tard. Nous ne pourrons faire marche arrière. Les conséquences seront désastreuses et **le territoire n'aura plus assez de capacité de résilience et d'autonomie**. L'attractivité recherchée aboutira à la situation exactement inverse. **L'habitabilité du territoire sera trop dégradée**. **Ce concept, à portée juridique**, vient d'être consacré par le **Conseil de l'Europe**. Il désigne la capacité de la Terre ou d'un milieu de vie à produire et à maintenir les conditions nécessaires pour permettre au vivant, y compris l'Humanité, de s'y déployer. L'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe affirme que cette habitabilité est la condition première des valeurs de liberté et de dignité. Elle ne se limite pas à la protection administrative d'espèces ou à la gestion de ressources naturelles ; elle protège les liens d'interdépendance entre les sociétés humaines et l'ensemble du vivant, indispensable à ce que la vie, humaine et non humaine, existe, prospère et se transmette.

Ce SCoT-AEC engage donc la responsabilité de ceux qui l'adopteront sans faire la démonstration que la capacité d'accueil n'est pas dépassée et ne le sera pas d'ici à 2050, avec 33 000 nouveaux habitants en plus et 37 000 logements construits. On peut contester la pertinence des indicateurs mentionnés plus haut. Mais alors il convient de faire la démonstration que ces indicateurs sont erronés, d'autant plus que beaucoup de ceux qui adopteront ce document stratégique, n'auront pas à subir l'essentiel des conséquences de leur vote.

Et si ces arguments importants et ces indicateurs chiffrés, proposant une vision d'avenir durable pour le territoire, ne vous semblent pas suffisamment convaincants, il suffit de regarder les effets négatifs déjà présents de cette recherche d'attractivité et de développement : les problèmes croissants de circulation et de mobilité, les difficultés croissantes de rapprochement des lieux de travail et d'habitation, les crises majeures de la ressource eau qui justifient actuellement, en novembre, des restrictions préfectorales. On pourra encore citer l'exemple des métropoles de Nantes et de Rennes, qui, elles aussi, ont souhaité être toujours plus grandes et attractives et perdent en popularité. Enfin, on peut citer les risques sur les cours du foncier dans un territoire où la pyramide des âges est fortement déséquilibrée. La vague de fin de vie de la génération des baby boomers aura probablement pour conséquence une dépression locale du marché de l'immobilier, toutes choses étant égales par ailleurs.

Tous ces arguments plaident pour une **toute autre orientation générale du SCoT-AEC. Une sage décision serait de poser un moratoire sur tous les permis de construire qui ne concernent pas des rénovations ou qui artificialisent les sols, tant que l'empreinte écologique et les autres indicateurs définissant la capacité de charge écosystémique et la capacité d'accueil du territoire ne passeront pas en-dessous des seuils soutenables et souhaitables.**

Merci pour votre lecture